NOUVELLES LOCALES.

Assemblée de l'Association St. Jean Baptiste de St. Boniface dimanche prochain.

La glace de la Rivière Rouge a marché hier pour la première fois.

M. André Lafont est parti dimanche dernier pour La France où il compte sejourner désormais.

Sa Grandeur Mgr. Langevin à donné le sermon de circonstance dimanche dernier à la Cathédrale.

Les scieries de MM. Brown et Rutherford ont été complètement détruite par le feu la semaine dernière.

M. J. A. Senécal a été nommé pro-maire de la ville de St. Boniface à la dernière séance du conseil de Ville

Le canal d'égouts qu'on a fait construire sur la rue Notre Dame à St. Boniface est maintenant terminé.

MM. Guilbault et Coté marchands à St. Boniface sont à faire agrandir leur magasin de ferronneries.

La Compagnie du Canadien Pacific Railway se propose d'ouvrir dans les bureaux du Commissaire Canadien à Paris, 10 rue de Rome, un bureau, pendant toute la durée de l'Exposition pour la commodité des visiteurs Canadiens; dès leur arrivée ceux-ci pourront obteuir à ce buts toutes informations sur les conditions de logement, etc., et pourront s'y faire adresser leurs lettres.

Naissance

Lundi 9 avril à Winnipeg Mme de Galembert, une fille.

Obituaire

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Viel decedé a St. Laurent a la suite d'une longue maladie. Nous offrons à M. Viel et à ses enfants l'expression de notre profonde sympathie, dans le malheur qui les frappe.

Pour une voix

Quand ton sourire me surprit,
Je sentis frémir tout mon être,
Mais, ce qui domptait, mon esprit,
Je ne pus d'abord le connaître.

Quand ton regard tomba sur moi,
Je sentis mon âme se fondre;
Mais ce que serait cet émoi,
Je ne pus d'abord en répondre,

Ce qui me vainquit à jamais,
Ce fut un plus douloureux charme,
Et je n'ai su que je t'aimais
Qu'en voyant ta première larme!

ARMAND SILVESTRE.

AVIS

AVIS est par la présente donnée qu'une application sera faite au Parlement du Canada à la présente Session par la Ville de Winnipeg pour une loi autorisant la dite Ville à utiliser et à rendre profitable le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, ainsi qu'à creuser, construire et entretenir tous les ouvrages nécessaires pour cet objet; à utiliser ce pouvoir d'eau pour les fins municipales; à faire les réglèments et les échelles de tarif, pour l'usage du dit, par toute personne ou corporation; de passer contrats pour la construction des ouvrages; d'acquérir par achat, expropriation, ou location, tout terrain ou autre propriété nécessaires pour les dits travaux où affectés par eux; et d'utiliser les pouvoirs actuellement en sa possesssion où qui pourront par la suite venir en sa possession comme corporation municipale, pour toutes et telles fins. Et que la dite loi autorise le Gouvernement Général du Canada à approuver le dit ouvrage sans réquérir obligation, pour la construction d'écluse ou autre travaux aux fins de navigation, et à donner pouvoir à la dite ville de transfer et céder à toute compagnie ou personne, tout ou partie des droits, franchises, et pouvoirs de la ville concernant la construction, la possession, la mise en operation et la location des dits travaux.

HOUGH & CAMPBELL.
Solliciteurs pour les Requérants.
Daté Winnipeg, 29 Mars 1900.



AVIS.

Avis est par la présente donné, que Messieurs James Andrew Joseph McKenna, James Walker, Marcisse Omer Coté et Samuel McLeod, ont recu commission par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Puissance du Canada, de régler les réclamations des Métis nés dans les Territoires du Nord-Ouest entre le 15 Juillet 1870 et la fin de l'année 1885, ainsi que celles à eux soumises par les représentants des Métis nés dans l'espace de temps precité et decédés depuis.

Dans le but d'entendre l'exposé des faits et de décider au sujet des dites réclamations, deux des Commissires précités seront présents aux liéux ci dessous mentionnés et aux dates fixées.

DISTRICT DE LA SASKATCHEWAN.

Prince Albert—15 mai 1900
St. Laurent—26 mai "
Duck Lake—31 mai "
Batoche—5 juin "
Snake Plains—13 juin "
Devils Lake—23 juin "
Green Lake—2 juillet "
Montreal Lake—19 juillet "
Onion Lake—15 aout "
Battleford—6 aout "
Fort à la Come—25 aout "
Sturgeon River —11 sept "
Cumberland House—17 sept
The Pas—24 sept 1900
Grand Rapide—4 Oct "

DISTRICT D'ASSINIBOIA.

Willow Bunch—15 mai "
Fort Qu'Appelle 23 mai "
Touchwood Hills 7 juin "
Swift Current—11 juin "
Maple Creek—13 juin "
Medicine Hat—16 juin "

DISTRICT D'ALBERTA.

Lethbridge—19 juin 1900
MacLeod - 21 juin "
Pincher Creek—25 juin "
Calgary—30 juin "
Lacombe—5 juillet "
Wetaskiwin—10 juillet "
Duhamel—11 juillet "
Edmonton—17 juillet "
St. Albert - 23 juillet "
Lac St Anne—7 aout "
Fort Saskatchewan—18 aout
Victoria—23 aout 1900
Lac la Biche—3 sept "
Athabasca Landing 21 sep "
Edmonton—27 sept "

CLIFFORD SIFTON,
Ministre de l'Interieur.
Ottawa, 8 mars, 1900.

AVIS est donné par les presentes de l'application qui sera faite au parlement du Canada afin d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Accident & Guarantee Company of Canada" et dont le but sera d'assurer contre les accidents en général, y compris l'assurance contre les maladies, et la garantie? Guarantee Insurance.

JOHN F. MACKIE.
Procureur pour les Requérants.
Janvier 11 1900.

LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

Municipalite Rurale de Tache

AVIS PUBLIC

Avis public est par le present donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Taché se formera en cour de Révision le 7ième jour de Mai 1900 à la Salle Municipale de Lorette à 10 a. m. pour prendre en consideration les plaintes qui seront formulées contre le Rôle d'évaluation de 1900.

Daté à Lorette ce 6ième jour d'Avril 190.

WM. LAGIMODIERE.
Sec.-Trés.